

Visite du DAP sur la DISP de Strasbourg

Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a visité 3 établissements de l'inter région les 23 et 24 décembre 2020 à savoir Mulhouse, Epinal (service de nuit) et Nancy.

Les SPIP ont été associés à cette venue. Nous saluons les temps d'échanges entre Mr Bredin et l'ensemble des personnels du SPIP présents sur les antennes MF de Mulhouse et de Nancy concernant les problématiques locales.

Les organisations syndicales locales ont également été reçues par le DAP. **A noter que le SNEPAP-FSU fut la seule organisation syndicale représentative de la filière insertion probation à avoir répondu présente.**

Plusieurs points ont pu être abordés lors de ces audiences :



La crise sanitaire

Le DAP a souhaité se rendre à Mulhouse car c'était le 1^{er} établissement touché par la crise sanitaire et que les dispositifs mis en œuvre lors de la première vague avaient permis ensuite d'inspirer les dispositifs nationaux. Il a rendu hommage à tous les personnels ayant permis d'assurer la continuité du service public malgré les difficultés rencontrées.

Nous avons indiqué au DAP que le vécu de la crise sanitaire était bien différent aujourd'hui que lors de la première vague en raison de la dotation de dispositifs de protection pour les agents et le public (masques, vitre de protection).

Enfin, nous avons précisé qu'un point ayant posé plus particulièrement en détention, lors des mesures restrictives prononcées, était l'impossibilité pour les familles de déposer pendant un temps du linge pour les arrivants.



Le Télétravail

Le DAP a convenu que la faisabilité du télétravail en SPIP avait pu être démontrée pendant la crise sanitaire et qu'il avait désormais **vocation à être pérennisé au sein des organisations de service**. A ce titre, des travaux seront prévus début 2021 pour définir le nombre de jours maximum par semaine, tâches,

Il fut également rappelé au DAP que le **retard numérique pris par l'AP** et surtout **la non dématérialisation des pièces judiciaires** constituent encore à ce jour des freins prépondérants, ce dont il répondra avoir parfaitement conscience. L'objectif des groupes de travail en cours et à venir est de numériser toute la chaîne pénale et de travailler sur une évolution des applicatifs notamment APPI. Le matériel informatique manquant devrait par ailleurs arriver courant janvier 2021.



Point immobilier :

↳ **LUTTERBACH** : Le SNEPAP-FSU se réjouit de l'annonce du DAP qui confirme que **Lutterbach sera bien un centre pénitentiaire** avec un quartier Centre de Détention et non une maison d'arrêt.

Par ailleurs, la DAP a opté pour la **création d'une antenne mixte sur le SPIP de Mulhouse/Lutterbach**, excluant ainsi une double résidence administrative. Cet arbitrage permet notamment de maintenir la NBI pour les agents de Mulhouse qui la perçoivent et qui souhaiteraient exercer à Lutterbach.

Nous avons rappelé l'importance que l'équipe du SPIP soit au complet à l'ouverture de l'établissement, selon l'organigramme de référence (1 DPIP, 2 PA, 12 CPIP, 1 ASS, 1 coordinateur socio-culturelle). Le DAP a indiqué que cela ne poserait pas de difficulté selon lui.

Pour les transports en commun vers Lutterbach, un rendez-vous entre l'équipe projet et les instances compétentes (M2A, Soléa) est prévu en janvier 2021. Nous avons relayé la crainte des agents d'une durée de trajet trop longue, en fonction de la fréquence du tram/bus. Si l'option d'un bus au départ de l'arrêt de tram de Lutterbach était retenue, nous avons demandé que la piste d'un bus au départ de la gare de Mulhouse soit également explorée.

↳ **SL MULHOUSE** : La question d'un QSL rattaché au CP de Lutterbach ou d'un CSL n'est pas encore tranchée, le DAP ayant indiqué être ouvert aux deux options. Si besoin, l'écrou pourra se faire selon la procédure de l'écrou déporté pour éviter aux personnes écrouées au QSL de se présenter au Centre pénitentiaire de Lutterbach.

Le DAP a confirmé que l'**emplacement actuel du QSL serait maintenu**, avec des travaux permettant son extension, pour pouvoir passer de 32 à 47 places.

Nous avons pointé le fait que la capacité actuelle du QSL empêchait parfois le prononcé de mesures de semi-liberté par les juridictions et indiqué que jusqu'à l'ouverture de la SAS de Colmar – prévue courant 2023 – cette augmentation ne suffirait peut-être pas.

Par ailleurs, nous avons indiqué que, au vu des horaires de sortie restreints habituellement prononcés par la juridiction, il serait opportun que les personnes écrouées en semi-liberté puissent bénéficier d'une salle d'activité.

↳ **CP de NANCY** : Le DAP a souligné la place à part de l'établissement au sein de la DISP en terme de moyens, de modernité et de taille. Le SPIP 54 est également le plus important de l'inter région.

Il a également salué la prise en charge programmée sur le QPR tout comme la motivation de l'équipe dédiée. A ce jour, 7 dossiers ont été sélectionnés, mais les arrivées seront progressives.

Par ailleurs, au regard des taux d'occupation des établissements tous régimes confondus de la DISP, la question de transformer le centre de détention en maison d'arrêt est à l'étude par la DAP.

Face au constat général du DAP de « l'ancienneté » des établissements sur la DISP, nous avons dénoncé un problème récurrent de locaux pour les SPIP antenne MF. En effet, les équipes se sont étoffées mais sont confrontées à l'impossibilité de pousser les murs !



Questions diverses

↳ **Les organigrammes** : Le DAP a indiqué que le travail de réflexion sur les organigrammes en SPIP était en cours, avec une échelle de référence fixée à **1 CPIP pour 60 personnes suivies**, tout en tenant compte de certaines spécificités pour moduler ce chiffre (ex : prise en charge dans certains quartiers spécifiques, flux des arrivants en maison d'arrêt). Il espère finaliser prochainement ce travail d'organigramme et aimerait que les objectifs fixés soient atteints **en 2023**.

↳ **Le RPO** : Si un travail important avait été mené sur la question de l'évaluation, nous lui avons précisé que la **question des modalités d'accompagnement devait désormais également être développée**, notamment par le biais d'offres de formation plus importantes sur l'approche cognito-comportementale.

↳ **Agent non contractuel (ANT)** : Nous avons **dénoncé le statut de contractuel** qui induit une inégalité de traitement (primes, différence de salaire entre DISP, pas de reprise d'ancienneté, ...). Le DAP a indiqué que la création du corps des psychologues était toujours en arbitrage au SG et a justifié les écarts de salaire par le coût de la vie entre DISP.

Nous avons également **dénoncé le recours accru aux ANT au sein des SPIP et ce, tous corps confondus** (exemple du SPIP 10/52). Il a indiqué que les 158 postes de CPIP avaient pour vocation à être repris par des titulaires. Son objectif est de renforcer à court terme les services pour atteindre 60 personnes suivies par CPIP en attendant l'arrivée des titulaires vu la durée de la formation initiale (2 ans).

Par ailleurs, il a rappelé la création depuis cette année du concours sur titre afin de valoriser et faciliter le recrutement des anciens ANT.

Il a également indiqué une campagne de recrutement global de 800 CPIP et de 150 DPIP.

↳ **Statut régalién** : Face à la loi de transformation de la fonction publique autorisant le recours aux contractuels et aux délégations aux associations devenues nécessaires au regard de l'accroissement de nos missions notamment en présentiel, nous **avons revendiqué le statut régalién**. A ce jour, le DAP s'est dit non favorable à cette reconnaissance car elle rendrait impossible tout recours aux ANT, agents indispensables au bon fonctionnement des services.

↳ **Règles de mobilité** : La région souffre de nombreux postes vacants côté DPIP. Nous avons donc indiqué **un risque plausible de non attractivité des services également côté CPIP**, suite aux changements des règles de mobilité, point de vue non partagé par le DAP.

***Le SNEPAP-FSU répondra toujours présent à toutes vos sollicitations
et à celle de l'Administration
pour défendre vos intérêts et porter ses revendications au plus haut niveau.***

Le 13/01/21
Bureau Régional

